



PROCÈS-VERBAL **COMITÉ EXÉCUTIF DU LDAC**

Lieu : Hôtel Puerta de América
Adresse : Avenida de América 41, Chamartín, 28002 Madrid

Mardi 20 janvier 2026
10h00 - 13h30 CET

Président : Iván López Van der Veen
Vice-président.e.s : Vanya Vulperhorst, Julio Morón et Marc Ghiglia
Rapporteur.e.s (Secrétariat) : Alexandre Rodríguez et Manuela Iglesias

1. Bienvenue de la part du Président, Iván López

Le Président, M. Iván López, souhaite la bienvenue aux membres et aux observateurs présents ainsi qu'au reste des experts invités.

Puis il annonce ceux des membres qui n'ont pu être là et transmet leurs excuses.

- Emil Remisz (High Seas Fish PO)
- Einar Bergur (Estonian Long Distance Fishing Association)
- Juan Manuel Trujillo, remplacé par délégation par Bruno Dachicourt, en représentation de la Fédération européenne des transports (ETF).

Le Président annonce que le quorum nécessaire des membres présents et représentés pour la prise de décisions (au minimum, la moitié plus un sur un total de 23 membres) est réuni. Aucune procuration explicite accordée par d'autres membres n'a été reçue.

La liste complète des personnes présentes est disponible à l'**ANNEXE I** de ce procès-verbal.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Président annonce avoir reçu des représentants d'ACEMIX, ANASCO et ANEPAT un courrier lui demandant d'inclure à l'ordre du jour de cette réunion un point sur l'absence d'une [réponse](#) adéquate de la part de la DG MARE au sujet de l'avis du LDAC intitulé « [Favoriser la durabilité au sein des sociétés mixtes de pêche liées à l'UE](#) ».

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout du point sollicité.

3. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Comité exécutif (Bruxelles, 16 octobre 2025)

Le procès-verbal de la précédente réunion du Comité exécutif, tenue à Bruxelles le 16 octobre 2025, est adopté sans commentaires reçus ni changements proposés.

4. Présentation du Rapport économique annuel (REA) 2025 du CSTEP (Evelina Sabatella)

4.1. Principales tendances économiques et facteurs d'encouragement pour la flotte de pêche lointaine de l'UE.

- Analyse des chapitres régionaux des ORGP : NAFO/OPANO, NEAFC/CPANE, ICCAT/CICTA, CTOI, CECAF/COPACE

La Vice-présidente du Groupe de travail d'experts du CSTEP du REA, Mme. Evelina Sabatella, effectue une présentation disponible en suivant ce lien :

https://ldac.eu/images/4-Presentation_STECF-AER_2026_Evelina_Sabatella_Ex.Com.pd

Le rapport économique annuel (REA) du CSTEP pour 2025 ainsi que les métadonnées sur lesquelles il s'appuie se trouvent disponibles sur le site internet du CSTEP :

https://stecf.ec.europa.eu/reports/economic-and-social-analyses_en

Ainsi, pour la première fois cette année, un document résumé exécutif du rapport a été publié à l'appui de graphiques et données clés. Il est disponible à la consultation sur ce lien :

<https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/d62600a7-cc06-11f0-8da2-01aa75ed71a1>

4.2. Commentaires au sujet de la collaboration du LDAC : feuille de route pour 2026

Après une série de commentaires et un temps de débat entre les membres, il est convenu à l'unanimité d'engager les **ACTIONS** suivantes :

- **Au sujet du rapport annuel (REA) du CSTEP : au cas où ils détecteraient des erreurs ou éléments incongrus parmi les paramètres ou le comportement économique de la flotte de pêche lointaine, les membres sont invités à en faire part au Secrétaire général du LDAC au cours du premier semestre de l'année pour pouvoir les transmettre à titre d'expert et les inclure dans l'analyse qualitative des réunions des Groupes de travail qui auront lieu en avril (REA1) et/ou juin (REA2) 2026.**

- **Sur suggestion du Président, le LDAC invitera des experts du CSTEP à analyser deux fois par an le contenu de ce rapport, y apportant des améliorations le cas échéant.**

- **Le Secrétaire général, Alexandre Rodríguez, poursuivra son travail d'expert indépendant et continuera à coordonner les contributions des membres sur les chapitres régionaux du REA 2026 pour la flotte de pêche lointaine de l'UE.**

5. Questions administratives et procédurales

5.1. Proposition du Secrétaire de revoir à la hausse les cotisations d'adhésion/affiliation au LDAC (à compter de juin 2026)

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, expose la proposition d'augmenter les cotisations d'adhésion que versent les organisations membres du LDAC du fait de la forte augmentation des frais budgétaires encourus ces 5 dernières années. La proposition formulée par le Secrétariat envisage deux scénarios ou options (avec ou sans nouvelle cotisation pour les Groupes de travail) à soumettre au choix des membres. La proposition détaillée peut être consultée ici :

https://ldac.eu/images/5.1-Presentacion_Propuesta-Secretaria_Subida-Cuotas-LDAC.pdf

Après une série de commentaires et un temps de débat, les **ACTIONS** suivantes sont convenues :

- **Distribuer la présentation pour que les membres puissent y réfléchir et inclure à nouveau ce point à l'ordre du jour du Comité exécutif du 12 mars pour prendre une décision définitive par rapport à l'une des options présentées.**
- **Les membres recevront par courriel, avec la proposition, un tableau comparatif des cotisations des 11 Conseils consultatifs et les contributions apportées par les États membres.**
- **Envisager la possibilité de demander à certains États membres d'accroître leur contribution (monétaire ou en espèces) pour couvrir des nécessités spécifiques futures.**

5.2. Propositions visant à rationaliser les procédures de consultation officielles et officielles :

- **Consolidation de la réglementation relative au Comité de direction du LDAC**

Le Président, M. Iván López, explique que le texte proposé a pour but d'inclure un nouvel article dans les statuts afin de définir la composition, les fonctions et la procédure d'adoption de décisions du « Comité de direction ». Ce texte provisoire est disponible à la consultation en suivant ce lien : https://ldac.eu/images/EN_Presentation_slide_Modif_estatutos_Ex.Com_20Jan2026.pdf

Après un débat entre les membres, il est convenu d'engager les **ACTIONS** suivantes :

- **Le Secrétaire général fera partie de ce Comité à titre de membre de plein droit (avec droit de parole mais pas de vote).**
- **Sur proposition de Mme. Anne-France Mattlet (Europêche Tuna Group), dans le projet d'article, il est décidé que le terme « actions/décisions » sera remplacé par le terme « propositions ».**
- **Sur proposition du Président, M. Iván López, les membres conviennent que la référence à inclure concernant d'éventuelles compétences en matière de travail (contrats d'embauche, licenciements, etc.) au sein de ce comité fera au préalable l'objet d'une consultation juridique et les résultats seront communiqués au Comité exécutif.**
- **Un point à l'ordre du jour du prochain Comité exécutif, prévu pour le mois de mars, sera ajouté pour l'éventuelle approbation du texte révisé, en vue d'en obtenir la ratification formelle par l'Assemblée générale du mois de mai.**

- **Mise à jour du [code de conduite](#) (dernière version : octobre 2024)**

La Vice-présidente, Mme. Vanya Vulperhorst, propose de mettre à jour le code de conduite du LDAC pour y ajouter un nouveau point consacré à la manière dont les positions minoritaires ou divergentes doivent être reflétées dans les avis.

Les **ACTIONS** suivantes sont approuvées :

- **Inclure un paragraphe sur la manière d'introduire la ou les éventuelles positions minoritaires ou divergentes dans les avis du LDAC (dont la longueur serait limitée).**
- **Présenter le texte proposé, et les contributions que les membres pourraient y apporter, lors de la prochaine rencontre du Comité exécutif du mois de mars pour approbation avant la ratification par l'Assemblée générale qui doit se réunir au mois de mai.**

- Collaboration inter-CC et rédaction d'avis conjoints (ICCAT)

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, explique les principales mesures convenues lors de la dernière réunion de coordination inter-CC au sujet de l'ICCAT, tenue le 11 décembre 2025. Puis il les résume :

- Pour la première fois, un accord a été trouvé pour adopter et publier un avis conjoint LDAC, CCRUP, MEDAC et CC-S au sujet de l'ICCAT axé sur les questions transversales.
- Cela dit, les Conseils consultatifs de la Méditerranée et des Eaux occidentales australes se sont plaints de la durée et de la complexité de la coordination technique nécessaire à l'approbation de l'avis, qui a requis plusieurs séries de consultations et commentaires principalement reçus du LDAC et du CCRUP.
- De plus, ils se sont montrés réticents à inclure certaines questions comme les effets du changement climatique ou la capacité de pêche, avançant que ces éléments avaient déjà été traités au préalable dans leur cadre de compétences en tant que CC.
- Lors de la dernière réunion de coordination entre les Secrétariats et Présidences/Vice-présidences des Conseils consultatifs concernés, beaucoup se sont demandé s'il valait la peine de poursuivre cet exercice, très chronophage et énergivore.
- Le LDAC a été le seul à proposer expressément de poursuivre cette collaboration avec une proposition proactive visant à débloquer la situation.
- La première étape consistera à recevoir la proposition du LDAC contenant l'échéancier conjoint des 4 Conseils consultatifs et tenant compte du calendrier international de réunions intersessions et plénières de l'ICCAT. Ensuite, il est prévu d'organiser un groupe de travail Inter-CC conjoint, idéalement en personne, qui s'attacherait à rédiger un premier projet d'avis et inviterait les membres clé de tous les conseils consultatifs impliqués.
- Le groupe des Secrétaires a accepté la proposition du MEDAC d'organiser la prochaine réunion présentielle à Bruxelles au printemps, immédiatement après la réunion Inter-CC (si elle a lieu).
- Le prochain coordinateur de ces groupes de travail Inter-CC en 2026 sera le CCSud ou le CCRUP (à décider prochainement).

Par ailleurs, M. Rodríguez annonce que le Conseil consultatif des marchés (MAC) a envoyé une lettre à la CE au sujet du cadre de compétences des Conseils consultatifs. Un échange d'opinions s'ensuit entre les membres communs aux deux CC, pour en conclure que le LDAC contactera le MAC pour lui proposer de collaborer et de rédiger des avis conjoints sur des questions d'intérêt commun comme cela a déjà été le cas avec succès à de multiples reprises.

Le Secrétaire contactera son homologue du MAC et informera lors des prochaines réunions de toute nouveauté à cet égard.

Après une série de commentaires, les **ACTIONS** suivantes sont convenues :

- **Collaboration Inter-CC concernant l'ICCAT : le LDAC continuera à travailler sur la rédaction de son propre avis, sans toutefois exclure la collaboration avec les autres CC**

sur les questions d'intérêt commun. La possibilité d'inclure à titre d'annexe les différents avis issus des autres CC sera aussi envisagée.

- **Relations LDAC-MAC** : le Secrétaire du LDAC contactera son homologue du MAC pour lui proposer collaboration et dialogue à travers une proposition spécifique de réunion conjointe de coordination entre les Secrétaires généraux et les Président.e.s et Vice-président.e.s de l'Assemblée générale, du Comité exécutif et/ou des Groupes de travail pertinents.

5.3. Protocole de traitement des demandes de collaboration ou partenariat provenant de consortiums de projets européens.

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, explique que le LDAC reçoit régulièrement des propositions de collaboration pour intégrer divers consortiums de projets, avec ou sans contribution financière en fonction du rôle joué (partenaire, conseiller externe, partie prenante participant à des séminaires ponctuels, etc.). Selon l'expérience acquise après avoir répondu à certaines demandes par le passé, le Secrétariat juge opportun de disposer d'un protocole écrit et approuvé par les membres, indiquant les étapes à suivre et les conditions requises par le LDAC, sans oublier les délais pour accepter d'intégrer une proposition de participation à des projets européens. Cela serait source de sécurité et dissiperait les doutes, tout en contribuant à améliorer l'efficacité à l'heure de gérer ces sollicitations.

Après un bref débat entre les membres, il est convenu d'engager l'**ACTION** suivante :

- **Le Secrétariat préparera une proposition simple de protocole et ajoutera ce point pour approbation lors des prochaines réunions du Comité exécutif.**

5.4. Décisions des membres au sujet des points précédents.

Les décisions des membres sont recueillies à titre d'actions pour chaque point concret.

6. Demande d'adoption de :

6.1- Projet de lettre du LDAC sur l'Accord du Cap de l'OMI en matière de sécurité en mer

Mme. Manuela Iglesias (LDAC) résume le contenu de la lettre et des recommandations qu'elle inclut, et précise que la version provisoire a été approuvée le 14 janvier par les membres du Groupe de travail 5, puis diffusée auprès des membres du Comité exécutif.

La version finale de ce document est disponible en cliquant sur ce lien :

https://ldac.eu/images/ES_LDAC_OMI_Acuerdo_Ciudad_Cabo_20enero2026.pdf

L'**ACTION** suivante est accordée :

- **Adoption de la lettre et envoi de celle-ci à la CE.**

6.2- Mise à jour du Protocole d'accord (MoU) unissant le LDAC et la COMHAFAT

Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) résume les points du Protocole à mettre à jour, et précise que la nouvelle version provisoire se trouve disponible ici :

https://ldac.eu/images/CLEAN-FINAL-DRAFT_MoU_COMHAFAT-LDAC_13January2026.pdf

Après débat, l'**ACTION** suivante est décidée :

- **Étudier et concrétiser les éventuelles activités/questions spécifiques sur lesquelles le LDAC pourrait travailler avec la COMHAFAT.**
- **Envisager, le cas échéant, de discuter et d'adopter un MoU mis à jour dans le courant de 2026.**

7. Proposition de collaboration avec la fondation Eco-Afrik

La Dre. Ana Ramos, coordinatrice de la Fondation Eco-Afrik, se livre à une [présentation](#) spécifique de la [proposition concrète](#) de conseil scientifique du LDAC en matière de conservation de la biodiversité et de protection des habitats marins vulnérables.

Après débat entre les membres, il est convenu d'engager l'**ACTION** suivante :

- **Le Secrétariat enverra la proposition d'Eco-Afrik par courriel avant la prochaine réunion du Comité exécutif le 12 mars, de sorte à pouvoir prendre une décision à ce sujet. Il informera des implications budgétaires de cette proposition au sein du poste des frais du LDAC.**

8. Rapport du Secrétariat concernant le travail réalisé en 2025

8.1. Publication de l'examen de performance (2020- 2025)

Les membres sont informés de la publication de la version finale de l'examen de performance du LDAC (2020-2025), disponible en cliquant sur ce lien : https://ldac.eu/images/LDAC_PERFORMANCE_REVIEW_2020-2025_FINAL.pdf

8.2. Rapport à mi-parcours concernant le programme de travail annuel (1^{er} juin - 31 décembre)

Par manque de temps, il est indiqué aux membres qu'ils peuvent consulter les informations relatives au programme de travail sur ce lien :

[https://ldac.eu/images/Presentation slide monitoring Programme Ex.Com 20Jan2026 .pdf](https://ldac.eu/images/Presentation_slide_monitoring_Programme_Ex.Com_20Jan2026.pdf)

8.3. Dernières nouvelles concernant la conférence de haut niveau consacrée aux APPD

Le Secrétaire général, M. Alexandre Rodríguez, annonce que les dates de tenue de l'événement ont été confirmées. Il s'agit des 8 et 9 avril 2026 à Bruxelles.

Le premier jour, le 8 avril, sera entièrement consacré à la conférence qui aura lieu dans une salle cédée par le Comité économique et social européen (CESE) à Bruxelles.

Le 9 avril, les conclusions seront présentées au Parlement européen.

Les **ACTIONS** suivantes sont accordées :

- **Le Secrétariat du LDAC continuera à avancer aux côtés du promoteur de l'événement, M. Aldereguía, et des membres du comité organisateur, sur la planification et la concrétisation des bailleurs et sponsors qui prendront en charge les frais de la conférence.**

- L'ordre du jour et la note de synthèse seront envoyées au plus tôt de sorte à pouvoir réserver la date.
- Les membres du Comité exécutif seront ponctuellement informés des nouveautés à cet égard.

9. Autres questions d'intérêt (AOB) :

Demande de la part d'ACEMIX, ANASCO et ANEPAT concernant l'absence d'une [réponse adéquate](#) de la part de la DG MARE à l'avis du LDAC intitulé « [Favoriser la durabilité au sein des sociétés mixtes de pêche liées à l'UE](#) »

M. Edelmiro Ulloa (ACEMIX) explique le désaccord par rapport à la réponse reçue de la CE concernant le dernier avis du LDAC consacré à la question des sociétés mixtes.

Les membres conviennent de l'**ACTION** suivante :

- **Envoyer une lettre à la CE de toute urgence, lui demandant des réponses claires par rapport à l'avis envoyé.**

10. Date et lieu de prochaine réunion du Comité exécutif (Bruxelles, 12 mars 2026).

La prochaine réunion du Comité exécutif aura lieu le jeudi 12 mars à Bruxelles, à l'Hôtel Martins Brussels EU, quartier Schuman.

Le Président lève la séance en remerciant les membres pour leur venue et leur participation, l'équipe des interprètes et les ingénieurs du son pour leur travail et le Secrétariat pour l'organisation et le bon déroulement de la réunion, sans oublier le travail préparatoire de documentation réalisé.

La séance est levée.

ANNEXE I : Liste des personnes présentes
Comité exécutif
Conseil Consultatif de Pêche Lointaine (LDAC)
Madrid, le 20 janvier 2026

Membres participants

1. Iván López. AGARBA/CEPESCA
2. Vanya Vulperhorst. OCEANA
3. Marc Ghiglia. UAPF/CNPMEM
4. Julio Morón. OPAGAC/AGAC
5. Aivaras Labanauskas. Lithuanian Long Distance Fisheries Association
6. Despina Symons. EBCD
7. Edelmiro Ulloa. Opnapa / OPP3/ Acemix / Agarba
8. Xavier Leduc. UAPF
9. Bruno Dachicourt. ETF
10. Javier Garat. CEPESCA
11. Amanda Heitmann. DPPO
12. Iñigo Azqueta. ANFACO/AIPCE-CEP
13. Francisco Mari. BFW

Président.e.s et Vice-président.e.s des Groupes de travail

14. Anne-France Mattlet. EUROPÊCHE
15. Ignacio Fresco. OCEANA
16. Julien Daudu. EJF
17. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE
18. Daniel Voces. EUROPÊCHE
19. Tim Heddema. Pelagic Freezer Trawler Association
20. Ángela Cortina. OPNAPA

Observateurs

21. Yago Rosado. OCEANA
22. José Ramón Fontán. ANEPAT
23. Ana Ramos. Fondation Eco-Afrik
24. David Troncoso. Green Parrot Aqua Solutions, SL
25. Amaia Silanes. Secrétariat général de pêche, Ministère de l'agriculture et de la pêche (Espagne).
26. Evelina Sabatella. STECF (Zoom)

Secrétariat du LDAC

27. Alexandre Rodríguez. LDAC
28. Manuela Iglesias. LDAC
29. Marta de Lucas. LDAC